



AVIS D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

La Municipalité de La Macaza désire obtenir des soumissions travaux de mise à niveau du système d'approvisionnement en eau potable.

Les personnes ou entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse suivante : <http://www.seao.ca>. Les documents peuvent être obtenus selon les modalités et les coûts établis par le SEAO **dès le 18 janvier 2024**.

Pour être valides, les soumissions devront être remises sous pli cacheté selon les modalités convenues au document d'appel d'offres et comprendront un original seulement. Le tout devra être contenu dans une enveloppe cachetée portant la mention suivante : « **Travaux de mise à niveau du système d'approvisionnement en eau potable- N° 2024-03** ».

Seules les soumissions reçues à l'hôtel de ville de La Macaza, situé au 53, rue des Pionniers, La Macaza (Québec) J0T 1R0, **au plus tard le 14 février 2024 avant 13h15** seront considérées. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement le jour même, en présence d'au moins deux (2) témoins à l'hôtel de ville de La Macaza à 13 h 20.

Tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres par le biais du SEAO. La Municipalité de La Macaza ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

DONNÉ À LA MACAZA CE 18^e JOUR DE JANVIER 2024

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim

Marc St-Pierre

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marc St-Pierre, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de La Macaza, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis d'appel d'offres ci-haut, en affichant une copie de celui-ci sur le site Internet de la Municipalité, sur le site Internet du SEAO, et dans le babillard à l'extérieur de l'Hôtel de Ville conformément à l'article 5 du *Règlement numéro 2022-169 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18^e jour de janvier 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim

Marc St-Pierre